

1. *Débitrice:* **Schuler SA**, Place de la Gare 5, 1700 **Fribourg**
2. *Délai de présentation:* jusqu'au
3. *Remarques:* l'acquisition, la vente, la construction et la gérance d'immeubles en tout genre
Liquidation spéciale selon art. 230a al. 2 LP
Immeubles: arts 8143 et 8184 du cadastre de la commune de Fribourg.
Délai pour intenter action en opposition devant le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg: vingt jours dès la publication, sinon l'état des charges sera considéré comme accepté.
Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg

(01167768)